

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1908

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Réalisation de la VN 25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrrière, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1908**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Réalisation de la VN 25 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté a approuvé, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 de l'opération de réalisation de la VN 25 à Solaize.

La réalisation de la VN 25 s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues au Plan local d'urbanisme, dans lequel figure un emplacement réservé de 10 mètres de largeur pour cette voie, entre la rue du Rhône et la rue Gilbert Descrottès.

Les objectifs de cette voirie sont de créer une desserte pour permettre le développement résidentiel du secteur de la Charrière et de proposer une alternative aux circulations de transit aujourd'hui supportées par la rue des Eparviers.

Le projet Solaize - Réalisation de la VN 25 est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement - Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

En effet, le projet permettra de desservir un lotissement existant et une zone à urbaniser et de proposer une alternative aux circulations de transit aujourd'hui supportées par la rue centrale des Eparviers, liées principalement à l'accessibilité du complexe sportif communal.

Le projet favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons.

Préalablement au démarrage des travaux, des acquisitions foncières sont à réaliser. Ces acquisitions pourraient s'entreprendre dès le début de l'année 2011 car les propriétaires semblent favorables à une vente.

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme porte sur :

- les études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la mission de maîtrise d'œuvre,
- les coûts d'acquisition foncière.

Le montant global de cette autorisation partielle est de 720 000 € TTC.

Le coût d'objectif global de l'opération est estimé à 2 270 000 € TTC à la charge du budget principal de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération de réalisation de la VN 25 à Solaize.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2325, pour un montant de 720 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 250 000 € TTC en 2011,
- 400 000 € TTC en 2012,
- 50 000 € TTC en 2013,
- 20 000 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.